



Rue des Wallons 59
4000 LIEGE
04/229.78.70

Liège, le 8 juin 2026

Madame,
Monsieur,
Chers parents,

La fin d'année scolaire approche et, avec elle, la période des évaluations externes et des conseils de classe de délibération. Cette année scolaire s'achève toutefois dans un contexte tout à fait exceptionnel, marqué par les mouvements de grève qui ont fortement perturbé l'organisation habituelle des cours et des évaluations au cours des dernières semaines.

Dans ce cadre particulier, certaines modalités prévues initialement ont dû être adaptées afin de garantir un traitement équitable et bienveillant de chaque situation. En conséquence, le Règlement Général des Études (RGE) ne sera exceptionnellement pas appliqué dans son intégralité cette année, compte tenu des circonstances liées au contexte des grèves. Les décisions prises lors des délibérations tiendront compte de cette situation exceptionnelle, du parcours de l'élève tout au long de l'année ainsi que du sérieux et de l'investissement dont il aura fait preuve.

Par la présente, nous souhaitons vous informer de l'organisation de cette fin d'année scolaire.

Les épreuves de qualifications pour les 6^{èmes}

Elles seront organisées du 15 au 17 juin 2026.

Les résultats des épreuves de qualification seront envoyés par mails à chaque élève sur leur adresse personnelle école (xxxxxxx@idbl.be), le vendredi 19 juin 2024 dès 13.15, conformément au prescrit légal, sauf en 6 PCPL où l'annonce sera effectuée lorsque toutes les épreuves seront terminées.

Les évaluations externes

Les élèves de **1^{ère} année formation commune** n'auront **pas d'examens**.

Les élèves de **2^{ème} année commune et 2^{ème} année supplémentaire (2S)** débutent la session du **CE1D** le vendredi 19 juin 2025 (voir planning en annexe)

Les élèves de **1^{ère} et 2^{ème} année différenciée** débutent les épreuves du **CEB** le jeudi 18 juin 2026 (voir planning en annexe).

Les élèves de **6^{ème} TQ et de 7^{ème} P** passeront l'épreuve de français (**CESS**) le vendredi 19 juin de 8.25 à 12.00.

Les évaluations en 1^{ère} année, au D2 et au D3

A la suite des mouvements de grève de ces dernières semaines, les évaluations internes appelées « récupérations d'UAA » ont malheureusement dû être annulées.

Pour rappel, au deuxième et au troisième degré, notre établissement a mis en place un système d'évaluation par acquis d'apprentissage dans les cours généraux. Ce dispositif permet aux élèves ayant réussi les différentes épreuves certificatives organisées au cours de l'année scolaire d'être dispensés de représenter certaines matières lors de la session d'examens/récupérations.

L'annulation des récupérations d'UAA implique donc que certains élèves, qui auraient normalement dû bénéficier de cette récupération, ne présenteront pas d'évaluations complémentaires.

Nous tenons cependant à rappeler l'importance essentielle d'un travail régulier et continu tout au long de l'année scolaire. L'évaluation des acquis ne se limite pas à une seule session d'examens, mais prend en compte l'investissement, les progrès et le sérieux démontrés par chaque élève au fil des mois.

Dans ce contexte particulier, une attention toute particulière sera accordée à chaque situation lors des délibérations de fin d'année, dans l'esprit de bienveillance, d'équité et d'exigence qui caractérise notre institut.

Délibérations de fin d'année

Les professeurs seront réunis en conseils de classe de délibération du jeudi 25 juin au mardi 30 juin inclus. La présence des élèves à l'école n'est pas requise, sauf pour les élèves en récupérations et/ou les élèves sanctionnés.

A l'issue des délibérations, les professeurs titulaires téléphoneront aux élèves majeurs ou aux parents des élèves mineurs si une décision d'échec ou de réussite avec restriction est prise par le conseil de classe.

Procédure de conciliation interne

Si l'élève majeur ou les parents (ou responsables légaux) de l'élève mineur ne sont pas d'accord avec la décision de fin d'année d'échec (AOC) ou de réussite avec restriction (AOB) délivrée par le Conseil de classe ou d'un refus d'octroi du Certificat de qualification pris par le Jury de qualification, ils peuvent demander que la situation de l'élève soit réexaminée.

A l'issue de cette conciliation, soit le Conseil de classe ou le Jury de qualification maintient sa décision initiale, soit il modifie sa décision et accorde une autre attestation d'orientation ou le Certificat de qualification.

L'introduction des demandes de recours contre la décision du jury de qualification sera possible à partir du vendredi 19 juin 13.30 et jusqu'au mardi 30 juin à 13.30.

L'introduction des demandes de conciliation interne contre la décision du conseil de classe sera possible du jeudi 25 juin 15h00 au mercredi 1^{er} juillet 15h00.

Les demandes seront introduites auprès de Madame Perey au secrétariat des élèves (ou au bureau d'accueil en son absence), contre accusé de réception. Des formulaires de demandes seront disponibles à l'accueil.

Les parents souhaitant une rencontre avec la commission des recours internes peuvent prendre rendez-vous au 04/229.78.70. Les entretiens auront lieu le jeudi 2 juillet de 9.00 à 12.30.

La notification de la décision à l'issue de la procédure de conciliation interne sera envoyée par envoi recommandé.

Distribution des bulletins et remise des diplômes

Le bulletin sera remis le 1^{er} juillet en classe :

De 9h à 10h : remise des bulletins aux élèves de 6TQ et 7P qui ont obtenu une AOC.

De 10h à 11h : remise des bulletins à tous les élèves de 5^e et aux élèves de 6^e P ayant obtenu une AOC.

De 11h à 12h : remise des bulletins aux élèves de 1B, 3^e et 4^e TQ et P.

Une rencontre avec les professeurs est possible le mercredi 1^{er} juillet de 13h00 à 15h00 (bâtiment jaune).

A 16h00, dans le réfectoire du CEFA, remise des bulletins et des diplômes (CEB et CE1D) aux élèves de 1Aa,1Ab 2A, 2B, 2C et 2S et du DASPA.

A 18h00, dans l'église St François de Sales, remise des CE6P, des CESS, des CQ et des bulletins aux élèves finalistes de 6^e et 7^e année.

A l'issue de cette cérémonie les élèves et leurs parents sont invités à partager le verre de l'amitié.

Les élèves qui ne se seraient pas présentés à la remise officielle des résultats pourront récupérer leurs documents (bulletins, attestations, ...) auprès de la direction, à partir du lundi 17 août 2026 entre 9h30 et 15h.

En formulant l'espoir que la réussite soit au rendez-vous à la fin de cette année scolaire, nous vous prions Madame, Monsieur, chers parents, d'agréer nos salutations distinguées.

L'équipe de direction,
N. Fraipont et V. Defawe